

Communiqué

Stationnement à Lausanne

La Police municipale de Lausanne renforce la sécurité de ses bulletins d'amende d'ordre et en facilite le paiement

Dès le 5 janvier 2026, la Police municipale de Lausanne introduit un nouveau bulletin d'amende d'ordre pour les infractions de stationnement. Cette évolution vise à renforcer la sécurité des usagères et usagers, à améliorer l'information transmise et à optimiser le paiement électronique des amendes.

Le nouveau bulletin, de couleur bleue, intègre un QR code permettant d'accéder, à l'aide d'un smartphone, aux informations détaillées relatives à l'amende d'ordre. Les personnes concernées peuvent ainsi consulter plus précisément la nature de l'infraction constatée, les modalités de paiement ainsi que les informations concernant les voies de recours prévues par la législation.

Le QR code renvoie exclusivement vers la plateforme officielle de la Ville de Lausanne amende.lausanne.ch dédiée à la gestion des amendes d'ordre. Cette centralisation garantit un accès à une information fiable et actualisée, par un canal officiel. Il permet un paiement immédiat, par exemple via Twint.

Dans le cadre de cette évolution, la Police municipale de Lausanne a renforcé les aspects liés à la sécurité. Les nouveaux bulletins sont imprimés sur un support sécurisé, muni d'un hologramme à l'effigie de la Commune de Lausanne et d'éléments de protection contre la copie. Ces caractéristiques permettent d'identifier clairement un document officiel.

Ce dispositif, déjà utilisé par les autres corps de police du canton de Vaud, s'inscrit dans une harmonisation cantonale des pratiques. Il contribue également à une gestion plus efficiente des amendes d'ordre, tant pour l'administration que pour les usagères et usagers, notamment grâce à des modalités de paiement étendues et modernisées.

Dans une phase de transition, les deux types de bulletins cohabiteront. Les assistantes et assistants de sécurité publique (ASP) utiliseront le nouveau bulletin bleu avec QR code, tandis que les policières et policiers continueront d'employer les bulletins papier roses, qui demeurent pleinement valables et permettent un paiement par facture. Cette coexistence permet une mise en œuvre progressive du nouveau dispositif.

Par cette mesure, la Police municipale de Lausanne poursuit ses efforts en faveur d'un service fiable, sécurisé et adapté aux standards actuels.

Le Corps de police

Photos d'illustration

lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/a-propos/Photos.html

Renseignements :

Entité communication, Police municipale de Lausanne
pmlpressepolicelausanne.ch +41 21 315 33 66

Lausanne, le 5 janvier 2026

Corps de police

Case postale 5354 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 15 15 | police@lausanne.ch | www.lausanne.ch/police

1 / 1